

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2018



**Comité syndical
du 20 décembre 2018**

INTRODUCTION

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, la présentation d'un rapport au comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice, rapport donnant lieu à un débat en séance dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il est pris acte de ce débat par délibération du comité syndical.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2014)
Sannois	27 394
Ermont	29 253
Franconville	34 261
Total	90 908

Ainsi, le SICSEF, soumis à cette obligation, présente dans ce rapport les orientations budgétaires de l'exercice 2018.

Le SICSEF, créé pour assurer la gestion du réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation, telle que la publication de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant les ressources renouvelable,
- Le besoin des ménages de réduire leur facture énergétique par la diminution de leurs consommations
- La mise en service de la chaufferie des Montfrais en janvier 2014, produisant 60% de la chaleur nécessaire à partir d'énergie renouvelable, le bois-énergie. L'utilisation d'énergie renouvelable favorisant le développement du réseau de chaleur, un accompagnement du SICSEF auprès du délégataire est nécessaire à l'atteinte des objectifs,
- La loi NOTRe, qui trace la restructuration des collectivités territoriales et leur fonctionnement et qui impactera fortement le SICSEF dans les prochaines années.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2018 tient compte de l'ensemble de ces facteurs.

DONNEES GENERALES

Le SICSEF

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts, sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Le service

Depuis le 1^{er} juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis 2014 et qui couvre 60% des besoins à partir d'énergie renouvelable.

Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation.

Pour l'assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, Inddigo, depuis le 1^{er} octobre 2015.

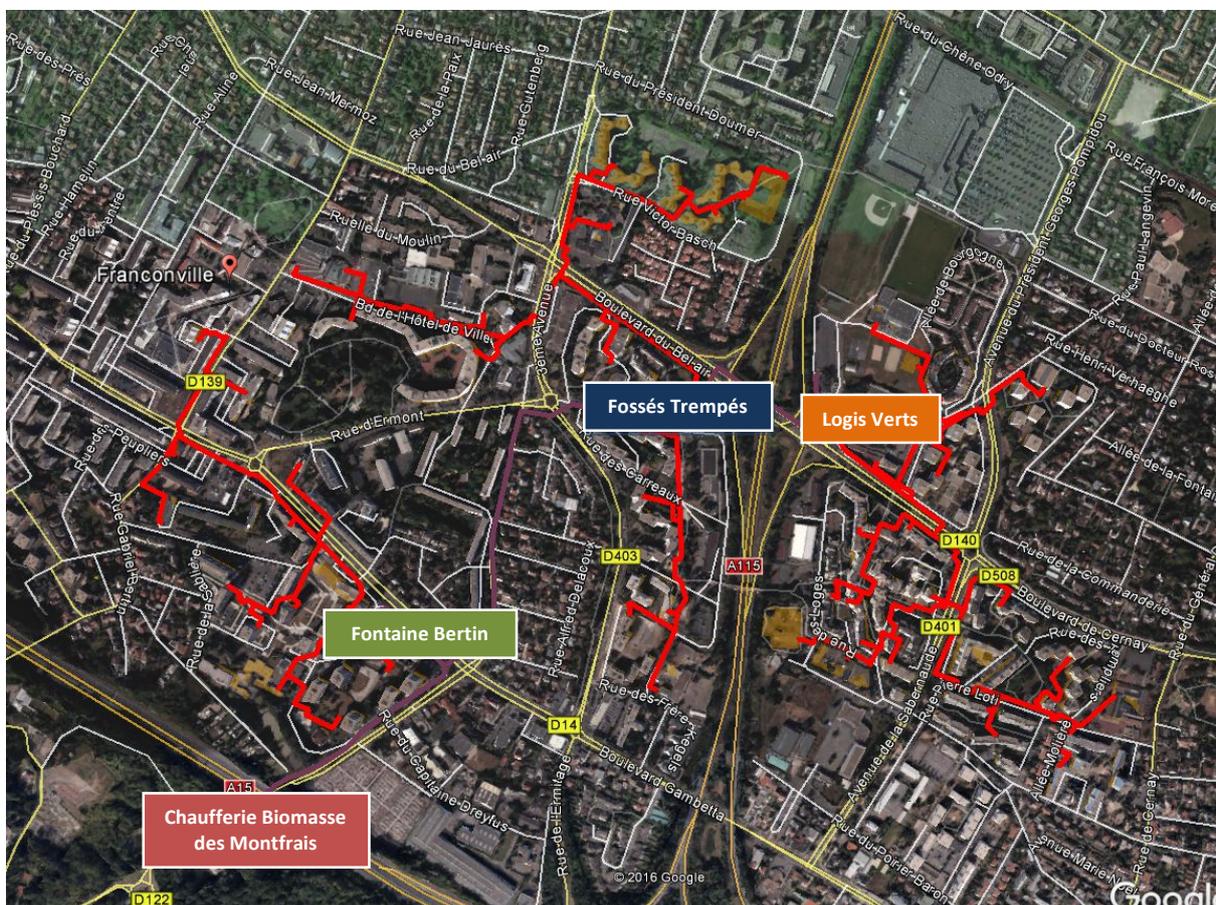
Le territoire

A ce jour, 6 292 logements, cinq groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée, un gymnase et une salle polyvalente sont alimentés par le réseau de chaleur au moyen des quatre chaufferies existantes.

En 2017 a été engagée une opération d'extension importante du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont, permettant le raccordement d'une résidence de 103 logements, deux groupes scolaires, deux centres de loisirs, un lycée et un gymnase. Cette extension sera mise en service courant 2018. Sur la commune de Franconville, des projets d'extension sont à l'étude pour une réalisation et une mise en service également sur l'exercice 2018.

Enfin, un projet d'extension est à l'étude sur la commune de Sannois pour une réalisation dans les prochaines années.

Situation du réseau de chaleur au 31 décembre 2017



Le réseau de chaleur constitue un outil nécessaire pour répondre aux enjeux énergétiques actuels, tels que l'utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération ou la maîtrise des coûts pour les ménages.

C'est pourquoi, le SICSEF a engagé en 2016 la réalisation d'un schéma directeur visant à développer la solution réseau de chaleur sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val Parisis.

DONNEES BUDGETAIRES

Les données concernant l'exercice 2018 portent sur une estimation des dépenses et recettes à venir jusqu'à la fin de l'exercice.

Les ressources financières

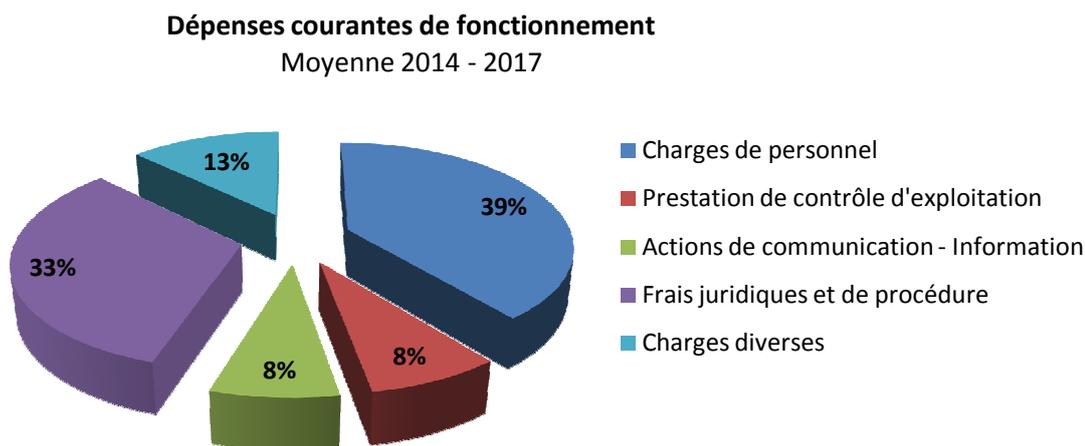
Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

La redevance de contrôle et de fonctionnement, actualisée chaque année, s'élevait en 2017 à 252 223,29 €.

La redevance de mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est également actualisée chaque année, et s'élevait à 19 321,79 € en 2017.

Les dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses courantes de fonctionnement impactent le budget de la façon suivante :



Définition des catégories de dépenses courantes :

Charges de personnel :	Rémunération des agents, indemnités des élus et des membres du comité technique, charges sociales ;
Contrôle d'exploitation :	Prestation de suivi et de contrôle des conditions d'exécution du service
Communication :	Prestations de conception, impression et distribution des outils de communication du SICSEF, actions de communication et de sensibilisation menées par le Syndicat
Frais juridiques – procédure :	Prestation de conseil juridique, frais d'actes, d'annonces et d'insertions, ...
Charges diverses :	Fournitures administratives, frais d'affranchissement et de télécommunication, location immobilière, assurances, taxes foncières, ...

Des dépenses exceptionnelles seront à prévoir pour le financement du schéma directeur et le versement de subventions pour la réalisation des audits énergétiques de copropriétés.

Dépenses d'investissement

Le SICSEF déléguant l'entière exécution du service à la société SEFIR, les dépenses d'investissement sont très limitées et fonction des besoins du Syndicat. L'évolution de ces dépenses depuis 2014 se présente ainsi :

	Montant €TTC	Nature de l'investissement
2017	1 257,60 €	Acquisition de matériel informatique
2016	460,99 €	Acquisition de mobilier pour l'aménagement des bureaux du SICSEF
2015	10 688,45 €	Aménagement des bureaux du SICSEF suite au déménagement des locaux au centre administratif de Franconville
2014	70 000,00 €	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 3 Rénovation de la cheminée de la centrale des Logis Verts

Résultats annuels

A l'issue de l'exercice budgétaire 2017, l'excédent prévisionnel, à reporter au budget 2018, est estimé à 760 000 €.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2018

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes courantes moyennes constatées sur les derniers exercices, ainsi que des projets du SICSEF portant sur le développement de la solution réseau de chaleur sur le territoire des trois communes et plus largement de la communauté d'agglomération du Val Parisis, et l'accompagnement des ménages pour l'optimisation de leurs demandes énergétiques.

Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2018. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2018.

Dépenses

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents, apprenti et stagiaires, les indemnités des élus ainsi que des cadres du comité technique et enfin, les charges sociales.

Par ailleurs, en commission permanente du 12 juillet 2016, la Région Ile-de-France a attribué au SICSEF une subvention d'un montant de 238 950 € au titre des programmes d'extensions du réseau de chaleur. En contrepartie, le SICSEF s'engage à embaucher trois stagiaires.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2018 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Montant €
Rémunération des agents	48 000 €
Indemnisation des stagiaires	14 000 €
Indemnités des élus	21 500 €
Indemnités du comité technique	2 000 €
Cotisations sociales	43 500 €
Total	129 000 €

Exécution du service

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2018, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent essentiellement aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation.

Ainsi la proposition au Budget Primitif 2018 est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant € TTC
Marché de contrôle d'exploitation	18 750 €	3 750 €	22 500 €
Total	18 750 €	3 750 €	22 500 €

Mise en œuvre d'une politique de développement durable

La mise en œuvre d'une politique de développement durable suppose un accompagnement des abonnés du réseau de chaleur dans leurs démarches de maîtrise de leur demande énergétique.

Dans ce cadre, le SICSEF accompagne les copropriétés raccordées au réseau de chaleur dans la réalisation de leurs audits énergétiques, tels que défini par le décret n°2012-111 du 27 janvier 2012.

Le 4 février 2015, le SICSEF a créé un dispositif d'aides financières pour la réalisation des audits énergétiques des copropriétés raccordées au réseau de chaleur. La participation financière est fixée par le règlement d'attribution de 50% du montant de l'étude, plafonné à 100 €/logement.

Au 31 décembre 2017, le SICSEF a réceptionné quinze dossiers de demande de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique. Les premiers versements ont été effectifs sur l'exercice 2017.

Au regard des demandes de subvention reçues par le SICSEF et de l'état d'avancement des projets pour les copropriétés, les provisions budgétaires peuvent être proposées comme suit :

	2017	2018
Versement de subventions attribuées sur l'exercice 2015	22 200 €	0 €
Versement de subventions attribuées sur l'exercice 2016	13 800 €	18 000 €
Versement de subventions attribuées sur l'exercice 2017	0 €	8 000 €
Versement de subventions total	36 000 €	26 000 €

Le dispositif d'aide financière pour la réalisation des audits énergétiques arrive initialement à terme au 31 décembre 2017. Toutefois, un certain nombre de résidence n'ayant pas réalisé l'audit énergétique, le dispositif sera prolongé pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Schéma directeur du réseau de chaleur

Le schéma directeur des réseaux de chaleur a été engagé par le SICSEF en juin 2016 sur les quinze communes de la communauté d'agglomération du Val Parisis. L'objectif de l'étude à établir la faisabilité technique, énergétique et économique de la création et du développement de réseaux de chaleur. Ce schéma directeur se présente selon quatre étapes :

- Le diagnostic du territoire :
 - o Etude des réseaux existants, de leur performance et du contexte contractuel et économique ;
 - o Etude du territoire et du potentiel de développement ou de création de réseaux de chaleur ;
 - o Etude des ressources énergétiques visant à favoriser l'utilisation de ressources propres, locales et pérennes.
- La projection à long terme de l'évolution des besoins énergétiques, des moyens de production et de distribution sur le territoire de l'agglomération ;
- L'établissement de différents scénarios chiffrés, accompagnés des impacts économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux qu'ils présentent ;
- L'établissement d'un plan d'actions et d'un échéancier prévisionnel.

A ce jour, les trois premières phases ont été réalisées. L'établissement du plan d'actions sera réalisé sur l'exercice 2018. Le règlement des phases 1 et 2 a été effectué sur l'exercice 2017 pour un montant de 37 712.5 €HT, soit 45 255 €TTC.

Le marché sera soldé sur l'exercice 2018.

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Etablissement de scénarios	14 725,00 €	2 945,00 €	17 670,00 €
Etablissement d'un plan d'action	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €
Total	21 725.00 €	4 345.00 €	26 070,00 €

Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2018 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Entretien du site internet	417 €	83 €	500 €
Organisation de réunions publiques – Actions de sensibilisation	1 250 €	250 €	1 500 €
Création et publication d'outils de communication	15 000 €	3 000 €	18 000 €
Total	16 667 €	3 333 €	20 000 €

Les frais juridiques et de procédures

Le SICSEF requiert parfois les services d'une entreprise de conseils, d'informations, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, la passation de marchés peut occasionner des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2018 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Conseil juridique	5 833 €	1 167 €	7 000 €
Autres frais d'actes et de procédures	2 500 €	500 €	3 000 €
Total	8 333 €	1 667 €	10 000 €

Charges diverses

Les principales propositions au Budget Primitif de l'exercice 2018 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Assurances et taxes	15 000 €	-	15 000 €
Fournitures	4 500 €	900 €	5 400 €
Frais de télécommunication et affranchissement	4 667 €	933 €	5 600 €
Location immobilière	9 000 €	-	9 000 €
Total	33 167 €	1 833 €	35 000 €

Dépenses d'investissement

L'accueil de stagiaires et d'apprentis au sein du SICSEF engendrera des dépenses de matériel, notamment informatique. A ce titre, il est proposé d'inscrire une dépense en section d'investissement de 5 000 €TTC.

Recettes

Redevances versées par le délégataire

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées par le délégataire.

Pour l'exercice 2018, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle : 250 000,00 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 20 000,00 €

Subventions attribuées par la région

En 2016, la Région Ile de France a attribué une subvention d'un montant maximum de 238 950,00 € pour l'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont. L'intégralité de cette somme sera reversée au délégataire pour être répercutée sur la délégation de service public en vertu du contrat de délégation.

En outre, la Région Ile-de-France a attribué une subvention pour la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur à hauteur de 50% du montant de l'étude en €HT. La subvention attendue s'élève donc à 37 000 €.

Les écritures budgétaires de ces opérations seront donc à prévoir sur le Budget Primitif 2018 :

Recette d'investissement – 1312 « Subventions d'équipement transférables – Région

- Développement du réseau 238 950,00 €
- Schéma directeur 37 000,00 €

Dépense d'investissement – 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droits privé – bâtiment, installations »

- Développement du réseau 238 950,00 €

Dette

Le budget du SICSEF ne présente aucune dette sur les exercices antérieurs et ne prévoit aucune dette sur l'exercice 2018.

SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2018

Au regard des éléments présentés dans le cadre de ce rapport, les orientations budgétaires pour l'exercice 2018 peuvent être résumées ainsi :

Nature	Dépenses (en €TTC)	Recettes (en €TTC)
Charges de personnel	129 000 €	
Suivi de l'exécution du service	22 500 €	
Mise en œuvre d'une politique de développement durable	26 000 €	
Schéma directeur des réseaux de chaleur	26 070 €	
Sensibilisation, information et communication	20 000 €	
Frais juridiques et de procédure	10 000 €	
Charges diverses	35 000 €	
Dépenses d'investissement	5 000 €	
Redevance de contrôle et de fonctionnement		250 000 €
Redevance de mise à disposition des installations		20 000 €
Subventions attribuées par la Région Ile-de-France	238 950 €	275 950 €
Total	512 520 €	545 950 €
Résultat de l'exercice		33 430 €
Excédent prévisionnel de l'exercice 2017		760 000 €
Résultat cumulé		793 430 €